

<b>FORMULAIRE D'ENGAGEMENT EN CE QUI CONCERNE L'EXAMEN SUR PLACE</b> (Un formulaire doit être rempli par chaque discipline requise)		<b>Formulaire B</b>
<b>Description du projet :</b>		
<b>Adresse du projet :</b>		
<b>Numéro de permis :</b>		
<p>Conformément au formulaire A, la présente a pour but de vous informer que je suis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un architecte professionnel</li> <li>• Un ingénieur professionnel</li> <li>• Un designer d'intérieur professionnel</li> </ul> <p>et que j'ai été embauché par le propriétaire pour effectuer un examen sur place de ce qui suit :</p>		
<b>Cochez la ou les cases applicables</b>	<b>Discipline (<u>précisez si autre</u>)</b>	<b>Nom du professionnel/prestataire de services</b>
<input type="checkbox"/>	Conception géotechnique	
<input type="checkbox"/>	Conception architecturale	
<input type="checkbox"/>	Conception structurelle	
<input type="checkbox"/>	Conception mécanique – plomberie	
<input type="checkbox"/>	Conception mécanique – HVAC	
<input type="checkbox"/>	Conception mécanique – protection incendie	
<input type="checkbox"/>	Conception électrique	
<input type="checkbox"/>	Designer d'intérieur agréé	
<input type="checkbox"/>	Autres –	
<p>Je confirme par la présente que, pour les exigences de conception liées aux disciplines ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'examinerai les dessins d'atelier et les rapports applicables.</li> <li>• J'examinerai les changements apportés à la conception soumise pendant la construction pour m'assurer que les changements sont conformes aux exigences du Code national du bâtiment et/ou du Code national de l'énergie actuellement en vigueur ou d'autres normes applicables.</li> <li>• J'examinerai les résultats des essais sur place exigés par le Code national du bâtiment et/ou le Code national de l'énergie actuellement en vigueur ou d'autres normes applicables.</li> <li>• Je fournirai une Confirmation de l'examen des travaux de construction (formulaire C) dans les cinq jours ouvrables suivant l'achèvement substantiel du projet et avant l'occupation du bâtiment.</li> </ul> <p>Je pourrais déléguer une partie ou l'ensemble de mes responsabilités liées aux examens sur place à une autre personne employée par le soussigné ou son cabinet lorsque cela est conforme à une pratique professionnelle prudente. Les fonctions seront toutefois exercées sous ma supervision, conformément aux normes de l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick, de</p>		

l'Association des ingénieurs et géoscientifiques professionnels du Nouveau-Brunswick et/ou de l'Association des designers d'intérieur du Nouveau-Brunswick.

Le soussigné doit informer le Guichet unique pour l'aménagement, par écrit, dès que possible mais au plus tard dans les cinq jours ouvrables, si le contrat d'examen sur place est résilié à tout moment pendant la construction.

**Conception et révision professionnelles**

Il incombe aux professionnels de suivre le tableau 1 des « Lignes directrices pour établir des liens entre architectes et ingénieurs », publiées le 3 avril 2000 par l'Association des architectes du Nouveau-Brunswick et l'Association des ingénieurs et géoscientifiques du Nouveau-Brunswick.

<b>Nom du Professionnel ou prestataire de services</b>	
<b>Nom de la société</b>	
<b>Adresse postale</b>	
<b>Numéro de téléphone</b>	
<b>Courriel</b>	

**Signature et sceau professionnel**